

MAIRIE
LA GRIPPERIE
SAINT-
SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 15 DECEMBRE 2025
COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers :14

Présents :9

Votants :11

Absents :5

Président de séance:
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:
Jean-Pierre DBJAY

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de conseil de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien sur convocation datée du 8 décembre 2025 adressée par le maire, Denis ROUYER.

PRESENTS : Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Marie GALLIEN, Christel LEFEVRE, Lydie PERLADE, Francine PORTIER, Virginie ROUSSELLOT, Denis ROUYER, Stéphane VINET.

ABSENTS :Teddy BROCHARD, Nelly CHEVALIER représentée par pouvoir donné à Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPERE représentée par pouvoir donné à Stéphane VINET, Marie-Anne HENRY, Vincent ROLLAND.

ORDRE DU JOUR :

3.5.5

2025-24Reprise des concessions qui ont fait l'objet d'une procédure

M. ROUYER explique qu'il a constaté il y a plusieurs années l'abandon de plusieurs concessions dans l'ancien cimetière. Il a alors initié une procédure de reprise avec l'établissement de procès-verbaux de constat d'abandon selon la marche à suivre donnée par la loi. Après presque deux années, le dernier procès-verbal a été établi le 29 septembre 2025 mais personne ne s'est manifesté.

Par conséquent, c'est au conseil municipal désormais de se prononcer sur l'accord de la reprise dans le domaine de la commune de ces concessions, afin de pouvoir à nouveau les vendre.

A cette écoute, le conseil décide à l'unanimité de reprendre les concessions à l'abandon.

APPROUVE

7.9.1

2025-25Protection sociale complémentaire, volet santé: adhésion à la convention de participation proposée par le CDG17 et montant de la participation employeur

M. le maire explique le principe de participation obligatoire de la commune à la mutuelle facultative à laquelle peuvent adhérer les agents. Il précise que la loi établit que cette participation doit être de minimum 15€ par mois et par agent. De plus, il ajoute que la commune peut proposer la mutuelle négociée par l'intermédiaire du CDG 17 lors d'un marché public, auquel la commune avait adhéré.

C'est pourquoi après en avoir discuté, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation du CDG17 et d'accorder une

aide s'élevant à un montant de 15€ par agent et par mois.

APPROUVE

9.9.1

2025-26Approbation de la modification des statuts du SDEER

M. le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural souhaite modifier ses statuts afin que ce dernier puisse réaliser ou participer à la mise en œuvre, au financement et au maintien d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS).

A cette écoute, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du SDEER.

APPROUVE

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures